

Question relevés de notes dossier M2

Par **pirouetcacaouet**, le **27/05/2013** à **22:27**

Bonsoir,

Je suis actuellement en train de faire mes dossiers de M2.

Il se trouve que je suis en double cursus (droit / histoire de l'art).

Dans les dossiers on nous demande généralement nos moyennes pour toutes nos inscriptions post bac (dans ce cas, je précise mes moyennes tant en droit qu'en histoire de l'art).

Mais ensuite, ils précisent qu'il faut envoyer les relevés de notes. Dois je envoyer mes relevés d'histoire de l'art? Parce que au fond pour les M2 de droit, je pense qu'ils s'en moquent un peu non?

Après je postule dans un M2 droit et fiscalité du marché de l'art à Lyon, peut être que pour celui là, les notes d'histoire de l'art peuvent avoir un petit intérêt? Mais pour les autres candidatures en propriété intellectuelle et en gestion de patrimoine, ça n'en a aucun?

Je ne sais pas trop quoi faire, c'est surtout que j'ai perdu certains de ces relevés en histoire de l'art, donc ça m'arrange de ne pas les envoyer..

Vous en pensez quoi ?

Merci

Par **bulle**, le **28/05/2013** à **08:27**

Bonjour,

Selon moi, ce n'est pas parce qu'on vous demande toutes vos notes post bac que vous devez toutes les fournir.

Pour les M2 où votre double cursus droit-histoire de l'art est un plus, donnez les notes (comme le M2 droit fiscalité du marché de l'art).

Si ce n'est pas le cas, ne parlez pas de votre double cursus et fournissez uniquement les notes en droit.

Pour vos relevés perdus, allez voir à la scolarité peut être qu'ils vous les redonneront. Sinon

imprimez celles auxquelles vous avez accès sur internet.

Pour info, je vous informe que nous avons une méthodologie pour rédiger votre lettre de motivation de M2: <http://www.juristudiant.com/forum/methodologie-lettre-de-motivation-m2-t18934.html>